



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**16 décembre 2021**

---

**COMPTE RENDU**  
**SUCCINCT**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2021

---

### COMPTE RENDU

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 04 novembre 2021.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/** validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal APPROUVE la procédure d'urgence du Conseil Municipal, pour permettre :

- ⇒ L'inscription de la ville au programme Territoires Engagées pour la Nature,
- ⇒ Les demandes de subventions DETR 2022 pour le programme d'investissement n° 77, terrain synthétique et de contrat de territoire 2017/2021 pour le programme n° 43, terrain multisports.

#### **COMMANDE PUBLIQUE /** avenants n° 2 et 3 au lot 9 « Plâtrerie – Plafonds suspendus » du marché relatif à la construction d'une salle d'entraînement et de vestiaires sanitaires

Le Conseil Municipal APPROUVE les modifications du contrat en cours d'exécution pour un montant de 1 541,60 € HT.

#### **COMMANDE PUBLIQUE /** avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la nouvelle station d'épuration des eaux usées

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification du contrat en cours d'exécution pour un montant de 10 000,00 € HT.

#### **COMMANDE PUBLIQUE /** Fourniture et livraison de titres restaurant pour le personnel de la ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE et de son CCAS – décision d'attribution

Le Conseil Municipal AUTORISE la signature du marché public : FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT avec l'entreprise NATIXIS.

#### **COMMANDE PUBLIQUE /** Marché à bons de commande de travaux publics avec matériel et chauffeur– décision d'attribution

Le Conseil Municipal AUTORISE la signature des marchés publics suivants :

- Lot n°1 – Matériel de terrassement, ouverture de tranché, curage de fossé...  
Entreprise : MENARD TP
- Lot n°2 – Matériel de broyage, épareuse, nacelle et taille  
Entreprise : TOXE
- Lot n°3 – Lamier avec scie, finition taille haie ou cisaille et chauffeur. Pour haie de petite et moyenne ampleur  
Entreprise : MASSART
- Lot n°4 – Evacuation des déchets verts de la plateforme du service technique  
Entreprise : THEAUD

**COMMANDE PUBLIQUE / avenants à la DSP Assainissement et au contrat d'assistance technique de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal APPROUVE les avenants prévoyant la prolongation du contrat d'affermage et du contrat d'assistance technique d'assainissement collectif pour une durée de six mois et AUTORISE la signature de ces documents.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Densification : vente du deuxième terrain à bâtir de 429 m<sup>2</sup> parcelles ZH 407 et 409 (ex ZH 327), situé 15 ter rue Théodore Botrel**

Le Conseil Municipal DECIDE de vendre le 2<sup>ème</sup> terrain à bâtir (B), 15 Ter rue Théodore Botrel, d'une contenance de 429 m<sup>2</sup>.

Il FIXE le prix de vente sur la base de 120 € le m<sup>2</sup> et PRECISE que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Lotissement « le Clos de la Fontaine 2 » - vente du lot 36-B\_parcelle F 982 (terrain de 225 m<sup>2</sup>), situé au 4 rue Claude Monet**

Le Conseil Municipal APPROUVE la cession du lot 36-B, d'une surface de 225 m<sup>2</sup>, situé 4 rue Claude Monet, en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine 2.

Il APPROUVE le prix de vente à 120 € TTC le m<sup>2</sup>, PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / densification rue des Glaïeuls \_ parcelle AD 758 (ex 403) vente du lot A (terrain de 497 m<sup>2</sup>) situé 7 rue des Glaïeuls**

Le Conseil Municipal APPROUVE le principe de la cession du lot B viabilisé, d'une surface de 497 m<sup>2</sup>, situé 7 rue des Glaïeuls.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 120 € TTC le m<sup>2</sup>, et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Convention de partenariat pour la commercialisation des lots n° 1, 11 et 12 lotissement le Clos Hamon, au 1,6 et 8 rue Marie Curie**

Le Conseil Municipal APPROUVE la démarche de conférer à la Société Anonyme d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) du Morbihan, dénommé PROCIVIS, en charge de mettre en œuvre des missions sociales pour permettre l'accession à la propriété dans le cadre de la réalisation de maisons en accession aidée par le constructeur «CONCEPT ELIAN CONSTRUCTION» dans le cadre du lotissement privé « le Clos Hamon ».

Il APPROUVE les modalités de la convention de partenariat.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / DENOMINATION de la voie de circulation du parking du complexe Sportif André Robert\_ rue de la Métairie Neuve**

Le Conseil Municipal DECIDE de nommer la voie de circulation du parking du complexe Sportif André Robert : rue de la Métairie Neuve.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de la salle conseil mairie annexe St-M'Hervon à l'association FOOTING CLUB SAINT-M'HERVON**

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite à l'association FOOTING CLUB SAINT-M'HERVON de la salle du conseil de la mairie annexe de Saint-M'Hervon.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de salles à l'association Histoire et Patrimoine : Espace informatique de la Médiathèque**

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle informatique de la Médiathèque à l'Association Histoire et Patrimoine.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Avenant à la mise à disposition de salles de la Médiathèque à l'ASEPT Bretagne**

Le Conseil Municipal APPROUVE les modalités de l'avenant à la convention de mise à disposition à l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) de Bretagne.

**FONCTION PUBLIQUE / recensement de la population 2022\_création de postes d'agents recenseurs et nomination d'un coordonnateur**

Le Conseil Municipal ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2021\_09\_122 du 13 septembre 2021.

Il APPROUVE la création de 12 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février et FIXE la grille de rémunération suivante :

	<b>tarif de rémunération Brut</b>
Feuille logement	1 €
Bulletin individuel	1,40 €
Bulletin internet (logement+fiche individuelle)	3 € par logement
Séance de formation	30 €
3Forfait transport et journée repérage _ <b>agglomération</b>	80 €
Forfait transport et journée repérage_ <b>campagne</b>	140 €

### FINANCES LOCALES/ Fixation des tarifs des services municipaux 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2022.

### FINANCES LOCALES/ restauration scolaire : Fixation des tarifs 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2022 / RESTAURANT SCOLAIRE :

TARIFS															
Repas réservé et consommé		Repas NON RÉSERVÉ et consommé			Repas réservé et NON CONSOMMÉ :						Repas Adulte		Repas Petite Enfance	Collation Petite Enfance (3)	PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
					justifié (2)		NON justifié (TPS à MS)		NON justifié (GS à CM2)						
COMMUNE (1)		COMMUNE (1)		COMMUNE (1)		COMMUNE (1)		COMMUNE (1)		COMMUNE (1)		MDB	SMH	MDB	SMH
MDB	SMH	MDB	SMH	MDB	SMH	MDB	SMH	MDB	SMH	MDB	SMH				
2022	3,37 €	4,54 €	4,54 €	5,71 €	0,00 €	0,00 €	122 €	163 €	3,37 €	4,54 €	6,22 €	0,00 €	0,00 €	184 €	

### FINANCES LOCALES / garderie périscolaire : Fixation des tarifs 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2022 / GARDERIE PERISCOLAIRE :

Garde Elève (15 mn)	
Base	0,43 €
Base avec réduction 20% (famille > 3 efts)	0,36 €
Dépassement horaire (par 15 mn)	5,00 €
Etude (45 mn)	
Forfait	153 €

### FINANCES LOCALES / Budget assainissement collectif Montauban-de-Bretagne – Fixation des tarifs 2022

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs 2022 suivants :

- Secteur historique de Montauban-de-Bretagne :

Prime fixe par semestre	4,36 €
Par m <sup>3</sup> consommé :	
< à 25 000 m <sup>3</sup>	0,80 €
> à 25 000 m <sup>3</sup>	0,285 €

- Secteur historique de Saint-m'Hervon :

Part fixe par semestre	34,32 €
Part proportionnelle (m <sup>3</sup> )	
Le m <sup>3</sup> consommé	1,80 €
Le forfait annuel pour les fermes à 120 m <sup>3</sup> et puits particuliers	214,99 €

### FINANCES LOCALES / Création d'un budget annexe assainissement collectif de la commune nouvelle Montauban-de-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un budget annexe assainissement collectif unique pour la commune nouvelle Montauban-de-Bretagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place du budget assainissement collectif Montauban-de-Bretagne, commune historique.

### FINANCES LOCALES / Autorisation de dépenses 2022 avant votes des BP 2022

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2022 et jusqu'aux votes des prochains budgets primitifs (principal et annexes) 2022 de la Commune Nouvelle.

## **FINANCES LOCALES / débat d'orientations budgétaires - exercice 2022**

Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires, exercice 2022.

## **FINANCES LOCALES / Régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits – M57**

Le Conseil Municipal APPLIQUE la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2022 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation ou la date d'émission du mandat pour les subventions d'équipement versées ;

Il DEROGE à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 730,00 € TTC ;

Il EXCLUT du champ d'application des amortissements les immobilisations attenantes aux réseaux et installations de voirie ;

Il APPLIQUE l'amortissement par composants dès lors que l'enjeu est significatif ;

Il APPLIQUE la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, selon les modalités de l'article L 5217-10 du CGCT,

Il APPROUVE la reprise des subventions d'équipements sur une durée d'amortissement identique avec la durée de vie de l'immobilisation financée ;

Il DECIDE la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions ;

Il VALIDE l'application de ces dispositions pour le Budget Principal et les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

## **FINANCES LOCALES / Provisions semi-budgétaires pour risques et charges – M57**

Le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

## **FINANCES LOCALES / Provisions pour créances douteuses – budget assainissement St-M'Hervon**

Le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer la constitution de provisions pour créances douteuses sur le budget « assainissement » Saint-M'Hervon.

## **FINANCES LOCALES / subventions : programmes d'investissements n° 43 et 77 - Demande DETR 2022 et Contrat de territoire 2017/2021**

Le Conseil Municipal CONFIRME la réalisation du terrain multisports et du terrain synthétique.

Il SOLLICITE les subventions suivantes :

- ⇒ Pour le terrain multisports : 27 000 € au titre du Contrat de Territoire 2017/2021,
- ⇒ Pour le terrain synthétique : 120 000 € de DETR 2022 et 330 000 € au titre du Contrat de Territoire

## **FINANCES LOCALES / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC - année 2020 (3 budgets « assainissement »)**

Le Conseil Municipal ADOPTE les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics des 3 services « assainissement », année 2020.

## **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ ENVIRONNEMENT : Avis sur dossier IPCE de la SCEA de la Ville Houée soumis à enquête publique**

Le Conseil Municipal EMET un avis FAVORABLE au projet présenté par l'IPCE de la SCEA de la Ville Houée soumis à enquête publique.

## **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ ENVIRONNEMENT : Candidature au Programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN)**

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire la ville au programme Territoires Engagés pour la Nature.

Il VALIDE les 4 fiches actions :

- Création d'une mare pédagogique
- Mise en place de la gestion différenciée sur la commune
- Création de refuge pour les chiroptères
- Création d'un verger d'anciennes variétés de pommiers.